

DÉCLARATION CGT À LA CPNCTHS du 11 juillet 2018

**Perdre sa vie à la gagner, ou quand l'expression
« patron-voyou » prend tout son sens...**

A SANOFI Mourenx, sur la plate-forme Chem'Pôle 64, des événements qui devraient rejeter au maximum 2 mg/m³ d'un produit classé CMR, le bromopropane, en rejettent plus de 100g, soit 50 000 fois le seuil maximum autorisé !

LE PRODUIT EN QUESTION EST CLASSÉ « H360 » CE QUI VEUT DIRE QU'IL « PEUT NUIRE À LA FERTILITÉ OU AU FŒTUS. »

QUE L'ON SE RASSURE, SANOFI A DÉJÀ PRIS DES DÉCISIONS :

- Mise en place d'un programme de mesures de suivi des émissions;
- Mise en place d'une solution technique de captage des COV provisoire afin de réduire les rejets de manière significative;
- Travail sur différentes pistes techniques pour se mettre en conformité sur ces rejets. La solution pérenne envisagée nécessite une modification importante de l'installation pour collecter et traiter les COV.

LES EFFETS ATTENDUS : RÉDUCTION DE 10%, PUIS DE 40%, ET ENCORE DE 80% POUR LES POLLUANTS.

En réduisant un effluent qui est à 50 000 fois sa dose admissible ce n'est pas avec ces actions envisagées que les taux vont revenir sous la norme qui est de 2 mg/m³.

D'autres actions proposées à plus long terme permettraient une réduction de 94% de ce bromopropane. Ce qui ne fera qu'au mieux 6 g/m³, on est loin du compte !

La DREAL, service de l'État qui a en charge de faire respecter le droit, a choisi de laisser le temps à cet employeur... L'histoire a assez duré, il faut maintenant que ce droit à polluer cesse dans les plus brefs délais, gagner de l'argent sur la vie des gens n'a que trop duré !

La seule contrainte annoncée lors du bureau de la Commission de Suivi de Site du 13 juin 2018, est d'avoir un

suivi des autocontrôles effectués par SANOFI. Cette mesure proposée et validée par la DREAL permet en toute impunité à SANOFI de continuer à polluer.

Nous ne tomberons pas dans le piège du chantage à l'emploi, à l'investissement ou à la pérennité du site. Il est possible de produire proprement et SANOFI en a amplement les moyens... Pour preuve SANOFI prend énormément soin de ses actionnaires, pourquoi ne le fait-il pas pour les salariés qu'il exploite, pour la population et l'environnement.

L'arrêt temporaire de l'unité de production décidé dans la journée du 9 juillet, ne change en rien au cynisme de la situation. SANOFI n'a ce comportement que dans le seul but de ne pas ternir plus son image. Cette image auprès du public et des maîtres du jeu économique, les « investisseurs », étant bien plus importante que la santé des salariés de cette unité et de la plate-forme de Mourenx, ainsi que la santé des populations environnantes.

Cette déplorable affaire n'est pas terminée, l'arrêt de l'installation ne doit être que temporaire, SANOFI a largement les moyens économiques de maintenir une activité sur le bassin en toute sécurité, en respectant l'environnement, enjeu essentiel pour préserver notre planète et pour un futur industriel de qualité. La santé des salariés et des riverains a été impactée pendant de nombreuses années par cette pollution.

Sans le travail du syndicat CGT et l'implication des Instances Représentatives du Personnel, SANOFI aurait continué à exploiter son usine avec un impact certain sur la santé de toutes et tous en toute impunité. Dès le 3 juillet, la CGT a pris ses responsabilités en informant les travailleurs de la plate-forme de Mourenx de la situation.

Donc l'intérêt de toutes et tous, travailleurs, population, industriels... est de maintenir les CHSCT et de gagner de nouveaux droits pour les représentants des salariés dans les domaines santé, sécurité et environnemental.

LA CGT NE SERA PAS SPECTATEUR DE CETTE AFFAIRE, ELLE SERA, COMME TOUJOURS, AUX CÔTÉS DES TRAVAILLEURS ET DE LA POPULATION, POUR QUE LA PRODUCTION PUISSE SE RÉALISER DANS LE RESPECT DES NORMES ÉDICTÉES PAR LE LÉGISLATEUR.

BRANCHE CHIMIE(0044)